

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 08796
Numéro SIREN : 751 095 712
Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 78088

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142,61 euros
Siège social : 11, rue d'Argenson - 75008 Paris
751 095 712 RCS Paris

**ACTE UNANIME DES DÉCISIONS DES ASSOCIES PRISES SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin,

LION / SENECA LUX 2, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 8, rue Lou Hemmer, L-1748, Senningerberg, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.596, dûment représentée aux fins des présentes, et

HOLDING AA-OC, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.923 RCS Luxembourg, dûment représentée aux fins des présentes,

agissant en leur qualité d'associés (les "**Associés**") de la société Afflelou, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 11, rue d'Argenson, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 095 712 RCS Paris (la "**Société**"),

ont pris, conformément aux stipulations de l'article 14.6 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), les décisions décrites ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un directeur général de la Société.
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés, co-commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement informées de l'ordre du jour des présentes, sont absentes et excusées et n'ont pas formulé de commentaire particulier.

Les Associés indiquent avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire à jour des statuts de la Société ; et
- la lettre d'acceptation de fonctions de directeur général de la Société de Monsieur Anthony Afflelou.

Les Associés déclarent avoir pris pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour et plus généralement de tout document et de toute information nécessaires à leur information préalablement aux décisions qui suivent et renoncent, expressément et irrévocablement, à remettre

en cause, à quelque titre que ce soit, et notamment sur le fondement de la communication tardive des documents afférents aux présentes, la validité des présentes décisions.

*

*

*

PREMIÈRE DÉCISION

Nomination d'un directeur général de la Société

Les Associés,

connaissance prise (i) des statuts de la Société, ainsi que (ii) de la lettre d'acceptation de fonctions de directeur général de la Société de Monsieur Anthony Afflelou,

décident de nommer, en qualité de directeur général de la Société, pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2028 :

- **Monsieur Anthony Afflelou**, né le 25 mai 1991 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 34, avenue du Président Kennedy – 75016 Paris,

décident que Monsieur Anthony Afflelou ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de directeur général de la Société, étant cependant précisé qu'il sera remboursé sur justificatifs des frais raisonnables qu'il exposera dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur Anthony Afflelou a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de directeur général de la Société qui lui seraient confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

SECONDE DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Les Associés,

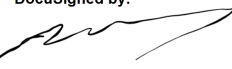
donnent tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toute formalité légale requise.

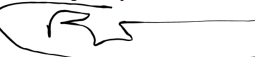
Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte lequel a été signé électroniquement par les Associés par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et que celle-ci confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

DocuSigned by:

5152AFFA81E84E4...
Holding AA-OC
Par: Gérant de catégorie A
Par : Monsieur Alain Afflelou

DocuSigned by:

D2780C06630C407...
LION / SENECA LUX 2
Par: Directeur A
Par : Monsieur Mandeep Panesar

DocuSigned by:

BC6AE5954BE448B...
Holding AA-OC
Par: Gérant de catégorie B
Par : Monsieur Claude Roseveque

DocuSigned by:
Steven Coen
A2E64FFFD07D47C...
LION / SENECA LUX 2
Par: Directeur B
Par : Monsieur Steven Coen